

La Tribune Saintannoise  
Association loi 1901  
22, rue des prunelliers  
56400 SAINTE-ANNE D'AURAY

Le 02 juillet 2014

A monsieur le maire  
Mairie de Sainte-Anne d'Auray  
10 place Nicolazic  
56400 SAINTE-ANNE D'AURAY

**Objet :** Réhabilitation du lavoir de Sainte-Anne d'Auray  
**Copie par mail à :** Monsieur Michel ALLONNEAU (Lavoirs de France)

Monsieur le maire,

Lors de votre précédent mandat, vous avez pris la décision de supprimer le lavoir de Sainte-Anne d'Auray, accepté par la sous-préfecture de Lorient le 20 mars 1883 et couvert peu de temps après 1900, en affirmant ensuite à plusieurs reprises, comme lors de la campagne municipale, votre intention de réhabiliter ce patrimoine local. A ce jour, rien ne semble indiquer sur un document prévisionnel la reconstruction de cet édifice public. La Tribune Saintannoise, soutenue activement par l'association des "Lavoirs de France", souhaiterait sa réhabilitation pour permettre aux générations actuelles et futures d'admirer le site et de comprendre la vie des habitants d'autrefois.

De façon générale, nous considérons que la disparition du patrimoine est un appauvrissement culturel. Le lavoir de la commune est un monument à part entière, garant de notre histoire économique et sociale. Le supprimer a été, selon nous, une erreur, partagée par de nombreux saintannois. Sa suppression est d'autant plus étonnante qu'il se situait aux abords du sanctuaire dans le cercle des bâtiments de France.



AVANT 2008 et DEPUIS 1905



APRES 2008

Plutôt que de le retirer, plutôt que de le combler, la conservation de celui-ci aurait été un geste fort de la municipalité pour s'inscrire clairement dans la sauvegarde et la valorisation de notre patrimoine. Sa reconstruction serait une juste réparation des choses. Le lavoir, tout en participant à l'embellissement de notre commune, serait un attrait supplémentaire, comme il était auparavant au côté du sanctuaire. Par son charme authentique et pittoresque, il témoignerait de la rudesse du passé et serait un endroit pédagogique où pourraient venir les enfants dans le cadre de leur scolarité ou des nouvelles activités périscolaires.

Nous sommes conscients que sa reconstruction n'est pas gratuite. Aussi, nous attirons votre attention sur l'existence de solutions d'aide au financement, notamment de la Fondation du patrimoine, reconnue d'utilité publique. Appuyée par cette fondation, il pourrait être aussi de la mission de la municipalité, soutenue idéalement par l'A.Q.T.A, de persuader des entreprises locales et morbihannaises à constituer un club de mécènes, haut lieux de sociabilité pour des chefs d'entreprises et des artisans qui partagent un engagement citoyen efficace et l'envie d'être acteur du rayonnement local.

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour du conseil municipal, le projet de réhabilitation du lavoir. Persuadés de l'attention particulière que vous porterez à notre demande, veuillez accepter, monsieur le maire, nos respectueuses salutations.

Le président

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and horizontal strokes.

Yvan JOUNOT

Le vice-président

A black ink signature consisting of a long horizontal line with a small loop at the end.

Erwan THOMAS